

Portée d'un accord potentiel luthéro-catholique sur le Repas du Seigneur pour les Églises luthériennes et réformées

par Gérard SIEGWALT

Un document « Le Repas du Seigneur », élaboré par la Commission mixte catholique romaine et évangélique luthérienne mandatée par le Secrétariat romain pour l'Unité des Chrétiens et la Fédération Luthérienne Mondiale, a été publié en 1978¹. Dans une première partie intitulée « Témoignage commun », il exprime un large accord entre Catholiques et Luthériens sur la doctrine concernant la Sainte Cène ou Eucharistie². Une deuxième partie parle des « Tâches communes » et porte sur les points qui demandent à faire l'objet d'une réflexion commune plus poussée.

Ce document est important aussi bien par l'accord qu'il exprime que par les questions encore en suspens qu'il note, mais qui ne sauraient mettre en cause l'ampleur de l'accord. Il reflète le dialogue œcuménique plus vaste et se réfère aussi bien aux textes d'accord élaborés par le Département « Foi et Constitution » du Conseil Oecuménique des Églises³, à ceux du Groupe des Dombes, composé de théologiens catholiques, luthériens et réformés⁴, qu'à ceux de la Commission catholique-luthérienne des U.S.A.⁵, et également au texte précédent de la même Commission mixte catholique romaine et évangélique luthérienne, intitulé « L'Évangile et l'Église » (Rapport de

Malte)⁶. Tous ces fruits du dialogue œcuménique ont eux-mêmes été favorisés par le renouveau biblique et liturgique qui est allé de pair avec l'ouverture des Églises les unes aux autres. Les résultats considérables déjà obtenus demandent à être prolongés. « Le Repas du Seigneur » marque une étape importante dans un processus de dialogue dont la seule motivation est la disponibilité à la pleine vérité de l'Évangile professée dans l'amour, fondement de l'unité de l'Église.

« Le Repas du Seigneur » demande à être reçu à tous les niveaux des Églises directement concernées : l'Église catholique romaine et les Églises luthériennes. Pour cela, il devra être étudié, les accords exprimés devront être reconnus et s'inscrire dans les faits, les points encore en discussion devront être repris. Mais le document considéré a également une portée pour les Églises luthériennes et réformées tant dans leurs relations les unes avec les autres que prises en elles-mêmes. Car s'il y a un dialogue luthéro-catholique (comme il y a également un dialogue réformé-catholique), il ne peut être sans conséquence pour la communion de doctrine et de pratique eucharistiques qui lie les Églises luthériennes et réformées de France depuis l'accord de Lyon (Thèse sur la Cène du Seigneur, 1970) et d'Europe depuis la Concorde de Leuenberg (1973).

Nous ne donnerons pas ici une analyse à proprement parler du document « Le Repas du Seigneur » dont nous recommandons vivement, ainsi que des autres textes cités, l'étude et la prise en considération à tous les niveaux de nos Églises. Nous nous contenterons d'insister, sur la base des différents textes indiqués, sur quelques points essentiels, aussi bien ceux sur lesquels existe d'ores et déjà un accord potentiel entre Églises protestantes (pas seulement luthériennes) et l'Église catholique romaine, que ceux qui demandent encore à être approfondis. Nous ferons précéder ces deux séries de remarques par une brève réflexion sur l'importance de l'Eucharistie pour l'Église, et concluons avec des recommandations pratiques concernant aussi bien la réception par nos Églises luthériennes et réformées de l'accord déjà — du moins potentiellement — réalisé, et de son effet pratique, que la poursuite du dialogue œcuménique sur l'Eucharistie.

I. L'importance pour l'Église du culte eucharistique

La Réforme du XVI^e siècle avait remis en pleine valeur, contre des déviations de l'Église de la fin du Moyen Âge, l'article fondamental de la foi, à savoir la justification par grâce, au moyen de la foi, à cause du Christ. Sur cette affirmation relative au cœur même de l'Évangile, les désaccords du passé sont aujourd'hui surmontés. Le document « L'Évangile et l'Église » cité ci-dessus en est l'expression officielle et commune. L'accord luthéro-catholique à ce propos ne saurait ne pas concerner aussi pleinement les Églises réformées qui n'ont, sur ce point, jamais dévié de la position luthérienne.

Les Églises luthériennes et réformées ont également reconnu l'importance du culte, pour l'édification et la vie de l'Église. Mais en redonnant à la prédication de l'Évangile sa pleine place, la Réforme a eu tendance à affaiblir celle du sacrement de la Sainte Cène. Cela est net chez Calvin pour qui la Cène du Seigneur est subordonnée à la Parole prêchée : elle est le sceau qui la confirme, mais l'inverse n'est pas également vu, à savoir que la plénitude de la présence du Christ dans le sacrement rejaillit sur celle de la Parole. Chez Luther, la place du sacrement dans le culte est équivalente à celle de la Parole, mais la réalité sacramentelle tend à s'appauvrir aussi ici ; cela apparaît clairement dans le luthéranisme après le Réformateur, et c'est le fait de l'accent mis sur la (vraie) doctrine de la Cène, et par conséquent d'une certaine doctrinarisation ou intellectualisation qui a eu pour effet d'occulter des aspects de la doctrine de la Cène qui n'étaient pas considérés comme centraux dans les débats de l'époque — liés à la seule question, capitale certes, de la présence réelle —, et que le renouveau eucharistique de ces dernières décennies a permis de redécouvrir (cf. plus loin, sous II). Par ailleurs, cette doctrinarisation a contribué de fait à vider la pratique sacramentelle eucharistique de sa plénitude, et il a alors suffi de l'influence du rationalisme du XVIII^e siècle pour que le culte protestant se réduise pour l'essentiel à la Parole, à l'exclusion habituelle du Sacrement de l'Eucharistie. Avec la perte très large du sacrement eucharistique sont alors allés de pair une perte de la dimension sacramentelle de la Parole qui a été happée par l'intellectualisme, le moralisme et l'émotionalisme, et également un dépérissement de certaines dimensions de la prière et de la communauté ecclésiale elle-même. Certes, le protestantisme dans son ensemble n'est pas ainsi décrit adéquatement, car il n'est pas unifor-

me, et d'autres forces sont présentes en lui. Mais le tableau tracé est caractéristique, en ce qui concerne la place de l'Eucharistie dans le culte, d'une plus ou moins grande partie des communautés locales des Églises luthériennes et réformées jusqu'à ce jour.

La dialogue œcuménique a fait redécouvrir aux Églises occidentales toute la richesse de la tradition patristique, c'est-à-dire de l'Église ancienne, tronc commun de la chrétienté universelle. Les Réformateurs ont expressément reconnu les affirmations de foi des Conciles « œcuméniques » des premiers siècles ; ils n'étaient pas attentifs de la même manière à la portée de la *praxis* ecclésiale et cultuelle de ces premiers temps, une *praxis* animée de souffle biblique. C'est dans la fidélité à la volonté de fidélité de Luther et de Calvin aux saintes Écritures et à l'Église ancienne que nos Églises se sont déjà ouvertes et sont invitées à s'ouvrir encore, si nécessaire dans une distance critique vis-à-vis des manques du protestantisme, à l'apport de plénitude évangélique de la grande tradition de l'Église ancienne qui appartient à tous, et, partant, à tout ce que le catholicisme romain en a soit toujours gardé, soit retrouvé aujourd'hui. Le culte plénier de l'Église, c'est le culte eucharistique, comportant à la fois la prédication de la Parole et la célébration de la Cène du Seigneur. C'est quand nos Églises demeurent ou deviennent fidèles à « l'enseignement des apôtres, la communion fraternelle, la fraction du pain et les prières » (Actes 2 : 42), et lorsqu'elles ne dissocient pas (en règle générale) ce qui forme normalement un tout ; c'est quand elles retrouvent aujourd'hui la plénitude du culte dominical tel qu'il est attesté dans le Nouveau Testament, qu'elles manifestent quelque chose de l'Église une, sainte, universelle (catholique) et apostolique, qu'elles confessent dans l'unité de toute la chrétienté sur terre, avec le symbole « œcuménique » de Nicée-Constantinople.

II — Les résultats potentiels du dialogue théologique concernant la doctrine et la pratique eucharistiques

Voici les points d'accord potentiel concernant l'Eucharistie, entre les Églises protestantes, luthériennes et réformées, et l'Église catholique romaine. L'accord est dit potentiel, parce qu'il a besoin encore d'être reçu et donc ratifié par les différentes Églises en tant que

telles. Cet accord est également nécessaire à toute communion pleine dans la foi, s'il est vrai que pour que soit assurée l'unité véritable de l'Église, il est nécessaire et suffisant d'être en accord sur la prédication de l'Évangile et l'administration des Sacrements (cf. article VII de la Confession d'Augsbourg).

a) **Concernant le lien entre Église et Eucharistie :** L'Église n'est que par le Christ qui se donne dans la Parole et les Sacrements, par la puissance du Saint-Esprit. Là où il y a Eucharistie (au sens large, incluant la Parole et le Sacrement), il y a Église, et là où il y a Église, il y a Eucharistie. Cela est vrai pour chaque Église particulière, et il est essentiel de vivre ainsi l'Église et l'Eucharistie dans chaque Église particulière, sachant que c'est ainsi que progresse aussi le cheminement de l'Église tout entière vers son unité.

b) **Concernant le lien entre Eucharistie et Ministère:** L'Eucharistie est, dans l'unité de la Parole et de Sacrement, l'offre, le don perpétuel du Christ à son Église, en vue de sa mission dans le monde. Ce don n'appartient pas à l'Église qui n'en peut disposer à sa guise. Il est constamment reçu du Christ, par le Saint-Esprit. Pour présider à la célébration de l'Eucharistie, le Christ a institué dans l'Église le Ministère de la Parole et des Sacrements, vrai service de communion ou d'unité. Ce Ministère n'est pas un monopole, ni un pouvoir sur l'Église. Il s'exerce en elle, dans la communion fraternelle du peuple chrétien, comme une responsabilité de la part et vis-à-vis du Christ et de son Corps, l'Église. Si ce Ministère est inclusif de toute la communauté et doit éveiller les charismes particuliers que le Saint-Esprit prépare en elle, s'il ne peut donc qu'être ouvert à la participation d'une manière générale de toute la communauté et d'une manière particulière de ceux qui, répondant à un charisme, se laissent former pour le mettre en œuvre dans l'Église en vue de son édification, toujours l'Église, ceux qui y exercent une responsabilité de direction comme tout le peuple chrétien veilleront à ce que ce Ministère d'unité ne fasse pas défaut aux communautés locales lorsqu'elles se rassemblent pour la célébration du culte eucharistique. Car le Ministère d'unité est le signe aussi bien de la prévenance du Christ par rapport à son Église que de l'universalité de l'Église : le Christ se donne lui-même aux siens et veille sur eux, et il les insère

dans la grande famille de l'Église que le Ministère d'unité est appelé par lui à servir dans la communauté locale.

c) **Concernant la présence réelle du Christ dans l'Eucharistie :** Dans le Repas du Seigneur, nous est donnée sous les espèces du pain et du vin la réalité du corps et du sang du Christ crucifié et ressuscité. Cette certitude fondamentale s'exprime mieux dans la liturgie de l'Église, donc dans la célébration elle-même de la présence du Christ au milieu de son peuple, qu'elle ne s'exprime dans une conceptualité théologique détachée de la liturgie. La théologie conceptuelle ne peut avoir d'autre fonction que de préserver et de signifier la réalité du mystère du Christ présent dans l'Eucharistie.

d) **Concernant l'Eucharistie comme action de grâces :** L'Eucharistie est une « action de grâces » — c'est là le sens du mot *eucharistia* — conformément à son institution par le Christ qui, tel le père de famille lors de la Pâque juive, prononça, lors du dernier repas, la bénédiction sur le pain et le vin et « rendit grâces ». L'action de grâces s'adresse au Père pour les merveilles de la création, de la rédemption et de la sanctification, et elle unit l'Église sur terre à l'Église auprès du trône du Christ et à toute la création invisible des anges, dans une même louange du Père qui se donne dans le Fils par la puissance du Saint-Esprit⁷.

e) **Concernant l'Eucharistie comme sacrifice :** Le caractère sacrificiel de l'Eucharistie a été largement rejeté par les Réformateurs, parce qu'il était compris par l'Église catholique de l'époque comme dû au pouvoir du prêtre de rendre présent le sacrifice unique de la croix. La reconnaissance aujourd'hui par les Églises luthériennes et réformées, en commun avec l'Église catholique romaine, de ce caractère sacrificiel est celle d'une part de l'actualisation, par le Saint-Esprit, du don de lui-même du Christ sur la croix, autrement dit de la présence du Christ dans son corps et son sang, d'autre part de l'offrande en retour de l'Église au Christ : l'Église, fondée dans le sacrifice du Christ, est elle-même mue par lui dans le sens de son propre sacrifice à Dieu par, avec et dans le Christ. Ce don d'elle-même, l'Église le vit dans l'action de grâces et la confession de foi (que Hébreux 13 : 15 appelle un sacrifice de louange), dans l'offrande du pain et du vin à travers lesquels elle s'offre elle-même à Dieu, dans le service des pauvres. La théologie des Réformateurs ne s'oppose pas à l'affirmation ainsi entendue du

caractère sacrificiel de l'Eucharistie.

f) Concernant l'Eucharistie comme anamnèse ou mémorial du Christ et comme épiclese ou invocation du Saint-Esprit :

— **Anamnèse :** L'ordre du Christ de célébrer son repas « en mémoire de moi » n'a pas le sens d'une commémoration par laquelle serait perpétué le souvenir de son dernier repas avec ses disciples, mais d'une actualisation de sa présence : elle est promise quand l'Église agit comme le Christ l'ordonne. Le Crucifié est en effet le Ressuscité ; « en mémoire de moi » se rapporte à celui qui, mort, est apparu vivant aux siens et a été reconnu par eux en leur rompant le pain. C'est pourquoi l'anamnèse est à la fois celle des grands actes rédempteurs passés, de leur actualité aujourd'hui et aussi de leur manifestation plénière dans le Royaume de Dieu : elle est donc le mémorial à la fois de la passion et de la mort, de la résurrection et de l'ascension du Christ, de la venue du Saint-Esprit et du Royaume lui-même dont celui-ci est les prémices. L'anamnèse est ainsi à la fois « représentation » (action de rendre présent) et anticipation.

— **Épiclese :** Toute la célébration de l'Eucharistie est une invocation du Saint-Esprit et de sa présence. C'est par lui que le Christ dans son sacrifice de la croix est présent, c'est lui qui suscite le sacrifice en retour de l'Église, lui qui anime son action de grâces, comme déjà il suscite l'Église et lui donne les charismes et les ministères dont elle a besoin. Dans la célébration de l'Eucharistie, l'Esprit Saint est invoqué sur toute la communauté et également sur les éléments du pain et du vin, afin qu'ils deviennent les signes du corps et du sang du Christ.

g) Concernant le caractère communautaire de l'Eucharistie:

« Puisqu'il y a un seul pain, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps, car nous participons tous à un même pain » (I Corinthiens 10 : 17). Le caractère communautaire de l'Eucharistie s'exprime dans toute la célébration, mais d'une manière particulière dans le signe fraternel de paix, dans l'agape qui peut suivre la célébration eucharistique, dans l'offrande pour les pauvres, et également dans le fait que la communion peut être portée par des diacres à des malades.

h) Concernant les éléments structurels essentiels de l'Eucharistie :

Ils sont les suivants : la prédication de la Parole de Dieu ; l'action de grâces pour les œuvres de Dieu dans la création et la rédemption ; la commémoration (anamnèse) de la mort et de la résurrection du Christ, en relation avec les paroles d'Institution de la Sainte Cène selon le témoignage du Nouveau Testament ; l'invocation de l'Esprit Saint (épiclèse) sur la communauté ainsi que sur le pain et le vin ; l'intercession pour l'Église et pour le monde, avec la prière du Notre Père ; et le manger et le boire en communion avec le Christ et avec chaque membre de l'Église (cf. « Le Repas du Seigneur », § 76). Si tel élément constitutif de l'Eucharistie venait à manquer normalement, on irait inéluctablement vers un appauvrissement de l'Eucharistie.

III — Les points encore à examiner dans le dialogue concernant l'Eucharistie

Plusieurs points concernant l'Eucharistie restent à considérer, soit qu'un tel n'apparaît pas de manière suffisamment explicite dans le document de référence principal, soit que d'autres sont posés comme autant de points sur lesquels le dialogue doit être poursuivi. Nous essayerons d'esquisser une clarification des principales questions qui demeurent ainsi ouvertes.

a) **Concernant le lien entre pénitence et Eucharistie:** La Réforme du XVI^e siècle avait souligné le lien étroit entre la rémission des péchés et le Repas du Seigneur, et ce conformément aux paroles d'Institution (« pour la rémission des péchés »). Ce lien a eu pour effet, dans le protestantisme, de devenir tellement dominant que le caractère d'« eucharistie » a été largement perdu de vue. Par ailleurs, le lien entre rémission des péchés et Sainte Cène s'est fait au détriment du sacrement de pénitence que la Réforme luthérienne n'a pas en principe évacué : c'est lui à proprement parler le sacrement de la rémission des péchés ou de la réconciliation avec Dieu, étant entendu que celle-ci est fondée dans le don de lui-même du Christ tel qu'il est actualisé dans l'Eucharistie et que l'Eucharistie est ainsi, dans l'unité de la Parole et du Sacrement, l'attestation et l'expression centrale et communautaire de la réconciliation avec Dieu. En raison de l'occultation progressive, plus de fait que de droit, dans tout le protestantisme, de la confession individuelle des péchés (devant un

confesseur), le culte eucharistique s'est chargé de tout un aspect pénitentiel qui a tendu à étouffer son caractère joyeux de communion avec le Christ, fondement et, par le Saint-Esprit, source vivante de la réconciliation avec Dieu. La conscience aujourd'hui restituée que le Repas du Seigneur est une eucharistie ne doit cependant pas diluer le lien avec la rémission des péchés. Celui-ci ne peut être vécu de manière équilibrée que si le sacrement de pénitence ou de réconciliation n'est pas purement et simplement identifié avec le sacrement de la Sainte Cène, mais a aussi, comme sacrement d'actualisation du baptême tel que le conçoit Luther, son statut propre. Alors la rémission des péchés attestée et vécue dans l'Eucharistie, puisque sous-tendue par (et non confondue avec) la démarche pénitentielle, retrouvera elle-même son caractère « eucharistique » d'action de grâces pour la réconciliation donnée par le Christ et au bénéfice de laquelle l'Église est mise.

b) Concernant l'unité de la foi eucharistique et la pluralité des théologies et pratiques eucharistiques : L'accord exposé ci-dessus concernant la doctrine et la pratique eucharistiques manifeste l'extraordinaire richesse de l'Eucharistie qui ne saurait s'épanouir dans une théologie et une pratique étreintes. Il indique l'espace ouvert à l'intérieur et à partir duquel peut et veut s'épanouir la réalité eucharistique, c'est-à-dire l'offrande du Christ actualisée par le Saint-Esprit et l'offrande, le don de soi de l'Église et du chrétien individuel en elle, comme réponse à l'offrande du Christ. L'unité de la foi eucharistique n'est pas l'uniformité d'une théologie et d'une pratique eucharistiques, mais est porteuse d'une saine pluralité dans la mesure où chaque théologie et chaque pratique spécifiques répondent d'elles-mêmes par rapport à l'unité de foi s'exprimant dans le consensus fondamental qui procède de la tradition biblique reçue par l'Église. Cette tension entre unité et pluralité définit la polarité même de l'Eucharistie : il s'agit de la polarité entre l'ordre, ce qui est donné, et la liberté, ce qu'il faut se laisser donner à travers l'ordre, donc ce qu'il faut découvrir, inventer. Sans liberté, l'ordre se fige, se sclérose ; sans ordre, la liberté se tourne à la fois contre l'Eucharistie et contre elle-même et perd l'une et l'autre. La tension entre ordre et liberté, entre unité et pluralité est la vie même de l'Église et de la foi. Elle est le lien de la fidélité et de la disponibilité, de la tradition (transmission) et de la novation. L'Église et la foi uniquement attachées à l'ordre sont

unilatéralement tournées vers le passé ; attentives uniquement à la liberté, elles sont unilatéralement portées vers l'avenir, mais dans le premier cas le passé n'est pas actualisé, et dans le deuxième cas l'avenir n'est pas anticipé dans le présent. C'est seulement lorsque la tension du présent, entre tradition et novation, entre ordre et liberté, est pleinement assumée, que le présent devient l'espace-temps de la vie ecclésiale et chrétienne, de la vie de l'Église et de la foi dans son caractère concret de vie au milieu des circonstances changeantes du monde. L'Église et la foi ne doivent pas s'adapter à ces circonstances, mais en partir comme du lieu dans lequel elles sont appelées à vivre la vie qui leur est donnée.

Cela rend l'Église et la foi disponibles en particulier pour des pratiques diversifiées en matière d'Eucharistie : célébration eucharistique de toute la communauté, en groupes, avec des enfants, Eucharistie liée à l'agape, communion apportée aux malades par des diacres. Ces différentes pratiques demandent à être insérées dans un même projet d'édification de l'Église par tout le peuple chrétien, et en particulier par ceux qui y exercent le service particulier de l'unité, afin qu'elles concourent à manifester la richesse de l'unité de l'Église et non sa dissolution.

c) Concernant le lien entre Eucharistie et mission: Dans l'Eucharistie sont utilisés le pain et le vin, dons de la création et du travail des hommes. Signes du corps et du sang du Christ dans son don de lui-même, par l'usage qu'il en fait, ils sont d'abord des produits de la nature et de la culture. Ainsi, par le pain et le vin, l'Église, dans la célébration eucharistique, est rejointe en puissance par toute la création et toute l'humanité. Avant d'être envoyée vers elles, l'Église est mise à leur bénéfice. Elle rend grâces tout comme Jésus lors de la dernière Cène, tant pour le pain et le vin que pour la création et le travail des hommes qu'ils présupposent. L'envoi ou la mission de l'Église dans le monde est ainsi à base d'accueil du monde. La mission est faussée dans sa signification si elle ne procède pas de cet accueil préalable. Car l'Église est envoyée vers un monde qui est d'abord et fondamentalement accepté, parce que Dieu en Christ, par le Saint-Esprit, en est le Créateur et le Rédempteur. C'est dans ce sens que Jésus accepte aussi les pécheurs et mange avec eux. C'est cette acceptation qui est donnée dans l'Eucharistie ; c'est elle qui suscite la foi ou son refus. La mission de l'Église consiste à manifester l'acceptation du monde aussi bien dans son intégrité que dans son pé-

ché. Faisant ainsi, l'Église atteste sa foi dans le Dieu Créateur et Rédempteur. L'acceptation du monde est fondée dans la grâce de Dieu et l'atteste ; elle est proprement révolutionnaire, l'expression d'un renversement des valeurs, car en dehors de la grâce, l'homme est aveugle aussi bien pour l'intégrité que pour la perte du monde. En vivant elle-même l'amour de Dieu dans l'Eucharistie et en y répondant, l'Église accomplit sa mission d'amour dans la vérité par la liturgie (au sens large de prière), la diaconie (service d'amour vis-à-vis des hommes) et le témoignage (au sens de témoignage rendu à l'Évangile par les différentes formes de la parole humaine).

d) Concernant les différents « lieux » de la présence du Christ :
L'Eucharistie n'est pas le seul « lieu » de la présence du Christ. Le Christ est présent dans le cosmos et dans l'humanité, dont il est, dans l'unité du Père et du Saint-Esprit, le Créateur ; il est particulièrement présent, comme Agneau immolé depuis la fondation du monde (Apocalypse 13 : 8), dans toute souffrance de la création et des hommes et par suite dans ceux que Jésus appelle « les plus petits de ses frères ». Mais sa présence n'est pas seulement universelle et « œcuménique » (ce mot dans son sens étymologique de terre habitée, d'humanité). Il y a une présence spéciale qui est le fait de l'élection : sa présence en Israël, le peuple élu, pour autant qu'il est le Serviteur de Dieu, et dans son accomplissement dans l'Église de la nouvelle alliance. Cette présence sacramentelle du Christ dans l'Église se concrétise dans ce par quoi le Christ se donne à l'Église, ce par quoi il la constitue comme telle à savoir la Parole et les Sacrements. Parole et Sacrement sont inséparables dans l'Eucharistie, la Parole étant référée au Sacrement de la Sainte Cène, et celui-ci à celle-là. Mais ce « lieu » de la présence du Christ est également inséparable des autres « lieux » et doit être référé à eux comme eux à lui. La présence sacramentelle du Christ dans l'Église, centralement dans la Parole et les Sacrements (on ne peut parler de présence sacramentelle du Christ dans l'Église qu'à cause de sa présence par la Parole et les Sacrements qui fait être l'Église comme son corps), ne prend toute sa portée que si elle ouvre à la présence universelle et œcuménique du Christ, particulièrement dans les petits, et la présence universelle et œcuménique du Christ, particulièrement dans les petits, ne prend tout son sens que par la mort et la résurrection du Christ qui s'attestent dans la Parole et les Sacrements, et d'une manière générale dans

l'Église. Ainsi, s'il est vrai que l'Eucharistie a un caractère englobant, puisqu'elle ouvre, lorsqu'elle est vécue dans sa plénitude, à toutes choses et particulièrement aux petits, la présence cosmique et œcuménique du Christ, et spécialement sa présence dans les petits, a un caractère (pré-)sacramentel lorsqu'elle est vue à la lumière de la mort et de la résurrection du Christ attestées et célébrées dans l'Eucharistie, et lorsqu'en conséquence elle est accueillie dans l'amour.

e) **Concernant le respect dû aux espèces non consommées :** Le dogme de la transsubstantiation a conduit l'Église catholique romaine à localiser la présence du Christ dans les espèces consacrées, même en dehors de la célébration eucharistique. Nous ne nions pas la signification spirituelle que peut avoir la méditation contemplative du pain consacré ou de l'hostie (de la réserve eucharistique : c'est cela qui nous paraît être le sens le plus recevable de ce qu'on appelle l'« adoration » du Saint Sacrement), tant comme prolongement de la communion eucharistique que comme préparation à elle. Et nous considérons comme dommageable la désinvolture avec laquelle sont traitées quelquefois dans le protestantisme les espèces non consommées : à la fois manque de respect pour les dons de la création et du labeur des hommes lorsque les espèces non utilisées (en particulier le vin, parfois aussi le pain naturel) sont purement et simplement jetées, et ce à l'image du gaspillage des biens de consommation par la société occidentale, et absence de considération pour la destination particulière pour laquelle ces espèces ont été mises à part dans la célébration eucharistique. La réserve eucharistique nous semble être une solution plus digne que la banalisation des éléments non utilisés. Mais la réserve eucharistique n'est pas sans risque : celui de la chosification de la présence du Christ, comme l'« adoration » du Saint Sacrement le montre ; ni sans ruse : elle ne concerne que l'hostie, non le vin, plus périssable que l'hostie ; le vin est intégralement consommé, qu'il soit réservé au prêtre ou offert à la communion générale. Un problème apparaît ainsi qui limite l'applicabilité pratique du dogme de la transsubstantiation dans la durée affirmée de celle-ci à l'hostie. Mais il est clair que la destination du pain eucharistique est d'être partagé, non conservé, même si nous n'excluons pas qu'il puisse être conservé pour être partagé à une autre occasion, en particulier à des malades auxquels la communion peut être portée par des diacres, sans qu'il y ait nouvelle consécration (dans

ce cas il est nécessaire de rappeler dans une brève liturgie la plénitude de la liturgie eucharistique de l'Église assemblée). Nous touchons ici à une question qui est inextricablement théologique et pratique. Théologiquement nous reconnaissons dans l'Eucharistie la présence réelle du Christ, médiée par la Parole et les signes donnés du pain et du vin, dans la puissance du Saint-Esprit. Ne situant pas cette présence du Christ dans les espèces prises pour elles-mêmes, en dehors de la célébration eucharistique de la communauté, et plus particulièrement en dehors de leur réception (présente ou future) dans la foi, nous proposons les directives pratiques que voici :

— rien n'interdit en principe d'avoir une réserve eucharistique destinée en particulier à la communion des malades ;

— rien n'interdit en principe la méditation contemplative du pain consacré (ou de l'hostie) et aussi du calice, si elle ne les coupe pas de leur destination qui est d'être reçus et si elle ne les prend pas en soi pour les chosifier mais les reconnaît comme les signes ou les « icônes » du Christ dans son don de lui-même pour le salut du monde ;

— il est recommandé en règle générale de ne consacrer que les éléments qui seront effectivement consommés, et de partager le cas échéant les éléments non consommés entre les communicants ou un groupe d'entre eux, soit directement pendant la célébration eucharistique soit à l'issue de celle-ci ; dans ce dernier cas, une prière d'action de grâces pourra être prononcée ;

— nous invitons à réfléchir à l'utilisation des espèces qui seraient préparées, mais en trop grande quantité pour être consacrées pendant la célébration eucharistique, en vue d'une agape à offrir après la communion à ceux qui ne communient pas, enfants, hôtes etc., cela à l'image de la pratique de l'Église orthodoxe (et déjà, en référence à la Pâque, dans la synagogue juive) ;

— respect ou considération pour les espèces ne signifie ni peur ni pusillanimité. Le Christ se donne dans l'Eucharistie pour notre joie, comme à ses frères bien-aimés, et qui sont appelés en lui à la liberté. S'il y a des miettes, qu'on les consomme ou qu'on les donne aux oiseaux dans l'action de grâces, cela ne relève ni du dogme ni de la casuistique, mais de la liberté, de la responsabilité et de la simplicité du cœur.

IV — Recommandations en vue de la réception et des suites pratiques du consensus potentiel concernant la doctrine et la pratique eucharistiques, et en vue de la poursuite du dialogue

Dans ce qui précède sont déjà contenues plusieurs recommandations. Nous les rappelons brièvement :

— que les textes d'accord sur l'Eucharistie soient étudiés à tous les niveaux et que la doctrine et la pratique eucharistiques de nos Églises soient examinées à la lumière de ces accords potentiels et du dialogue encore en cours ;

— que nos Églises œuvrent en vue du renouveau du culte, en particulier par la célébration régulière, dans les communautés locales, du culte eucharistique plein, comportant tous les éléments essentiels indiqués ci-dessus, et aussi par des pratiques eucharistiques diversifiées (célébrations en groupes, avec enfants, communion portée aux malades par des diacres...) ;

— que l'Église, le peuple chrétien et ceux qui exercent le ministère de direction, établissent, conformément à la volonté du Christ, des hommes dans le Ministère de la Parole et des Sacrements. Nous considérons que la question de l'ordination à vie ou de la délégation pastorale temporaire relève du discernement de l'Église, comme également la question des tenants du ministère (hommes ou/et femmes) ; mais que ce discernement doit s'effectuer de manière ecclésialement (et œcuméniquement) responsable, c'est-à-dire d'une manière qui soit reçue dans le peuple chrétien et qui serve à l'édification de l'Église ;

— que le sacrement de pénitence soit retrouvé comme sacrement de réconciliation ;

— que toute la portée cosmique et œcuménique, particulièrement dans sa dimension diaconale (les petits ! acceptés !) et ainsi la portée missionnaire de l'Eucharistie soit reconnue ;

— que les espèces non consommées soient traitées de manière appropriée (cf. à ce propos les recommandations à la fin de III^e).

Nous précisons ces recommandations dans plusieurs directions, étant entendu que le culte eucharistique est la forme normale du culte de l'Église, qu'il doit être communautaire et théologiquement et œcuméniquement responsable.

a) Pour une catéchèse eucharistique : Les données évoquées ci-dessus ne peuvent rester confinées à l'intérieur des cercles théologi-

ques, car elles ont trait au culte de l'Église sans lequel celle-ci n'est pas. Aussi sont-elles et veulent-elles être offertes à tout le peuple chrétien, pour éclairer ce qu'il lui est donné de vivre dans l'Eucharistie. Liturgie et théologie s'appellent l'une l'autre, plus simplement culte et catéchèse. Nous recommandons d'accompagner la pratique eucharistique d'une catéchèse eucharistique et de laisser mener celle-ci à celle-là. Le renouveau culturel, eucharistique est à ce prix et, partant, la réalité missionnaire de l'Église, envoyée qu'elle est vers un monde et une humanité, particulièrement vers les petits, dans lesquels le Christ toujours déjà précède l'agir de l'Église dans la prière, le service et le témoignage.

b) Pour des livres liturgiques à l'intention des officiants, qui tiennent compte à la fois du renouveau eucharistique actuel tel qu'il apparaît dans les textes d'accord mentionnés, et des formes diverses de célébration selon des circonstances variées (groupes, enfants...).

c) Pour une formation liturgique des pasteurs et des diacres qui président, chacun dans sa fonction propre, l'Eucharistie. La fonction des diacres (y compris le chantre) s'est largement perdue dans nos célébrations eucharistiques, et avec cela le caractère collégial de la présidence eucharistique, compte tenu de la diversité des fonctions de ceux qui président en commun, pasteur (ministre ordonné) et diacre(s). La diversité des charismes est ainsi pratiquement niée au cœur même du rassemblement de la communauté chrétienne dans le culte. Pour retrouver ces services différents et rendre au culte sa richesse aussi sur ce plan-là, nous recommandons aux directions d'Églises de veiller à la formation liturgique des pasteurs et des diacres, par exemple par l'organisation de stages de formation liturgique.

d) Pour une rénovation, là où il y a lieu, des églises, pour qu'elles se prêtent à la fois à la prière individuelle et communautaire et à la célébration de l'Eucharistie, aussi bien pour ce qui est de la présidence collégiale que pour le caractère communautaire qui est le sien. Nous recommandons d'examiner l'éventualité, ici ou là, de remplacer les ou certains bancs par des chaises mobiles et de prévoir un espace où on pourra se mettre à genoux pour la prière et aussi s'asseoir par terre ou se tenir simplement debout. Ces changements

éventuels devront être attentivement étudiés, de manière communautaire et avec le conseil de gens d'expérience, afin qu'il en résulte un bien et non un mal.

e) **Pour un congrès eucharistique du protestantisme luthéro-réformé français:** Nous recommandons que la réception de l'accord potentiel concernant la doctrine et la pratique eucharistiques et également la poursuite du dialogue encore en cours soient favorisées par l'organisation d'un congrès eucharistique des Églises luthériennes et réformées de France.

Notes

1. Traduction française dans la *Documentation Catholique* du 7 janvier 1979. L'original allemand contient, outre la partie traduite, une série de textes liturgiques voulant illustrer comment l'Eucharistie est célébrée concrètement par les parties prenantes du dialogue. Il contient également plusieurs excursus. Aussi y renvoyons-nous : Gemeinsame römisch-katholische/evangelisch-lutherische Kommission, *Das Herrenmahl*. Verlag Bonifacius/Paderbron & Verlag O. Lembeek/Frankfurt am Main, 1978.
2. L'appellation « Sainte Cène », courante dans le protestantisme, insiste sur le caractère de repas, à la suite du dernier repas de Jésus avec ses disciples, la veille de sa mort. L'appellation « Eucharistie », venant de l'Église ancienne et courante dans le catholicisme, insiste sur le caractère d'action de grâces de ce repas : il avait ce caractère dès son institution (cf. ce qui est dit plus loin à ce propos, sous 2 d), et celui-ci est devenu proprement marquant du fait de la résurrection du Christ.
3. en particulier le texte d'Accra, de 1974, sur l'Eucharistie. In *La réconciliation des Églises : baptême, eucharistie, ministère*. Les Presses de Taizé.
4. en particulier *Vers une même foi eucharistique ? Accord entre catholiques et protestants*. Les Presses de Taizé, 1972.
5. *Lutherans and Catholics in dialogue: III. The Eucharist as Sacrifice. IV. Eucharist and Ministry*.
6. In *Documentation Catholique*, 3 décembre 1972.
7. Cf. un texte inédit sur l'Eucharistie de Max Thurian.